Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260505-2026043004-DE

2026-04-30-04 Désignation du correspondant de défense

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du 30 avril 2026

Date convocation : 17 avril 2026	Le trente avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	**Etaient présents :** LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel **Excusés** : Mr Gildas Le Bouffant donne pouvoir à Mme Audrey Le Houerou **Absents** : Mr Alain HENRY **Secrétaire de séance** : Mr Gurvan Le Muzic

Objet : Désignation du correspondant de défense

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la création des correspondants de défense ;
- **Considérant** l'importance de maintenir un relais de proximité pour les questions de défense et de sécurité de la Nation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

1. **De désigner Monsieur Le Bouffant Gildas** en qualité de **correspondant de défense** de la commune de Kermaria-Sulard
2. **De préciser** que cette fonction ne donne lieu à aucune rémunération ni indemnité spécifique.
3. **De charger** Monsieur la Maire de notifier cette désignation à la Préfecture ainsi qu'à la délégation militaire départementale (DMD).

ADOPTE à

Pour 14 **Contre** 0 **Abstention** 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 mai 2026 et de la publication le 04 mai 2026

La Maire

Joyselle Le Calvez

La Maire,
Joyselle LE CALVEZ

MAIRIE de KERMARIA-SULARD 22